

Clérac

Château



de LESPIE

Bulletin Communal

Juin 2002

N° 02

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-6
Activités de la Municipalité	pages 7-9
Budget 2002	pages 10-11
Echos de l'école	pages 12-13
Biochemins	page 14
La Vie des Associations	pages 15-20
Bibliothèque	page 21
Si Clérac m'était conté	page 22
Le Patrimoine Cléracais : Chantiers Jeunesses Solidarités	page 23
Le calendrier du jardinage	page 24
Recette de chez nous	page 25
Avis à la population	page 26
Etat civil / Vie pratique	page 27

Le Mot du Maire



Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Le 11 Mars 2001, il y a maintenant plus d'un an, vous avez bien voulu nous faire confiance pour mener la politique de notre Commune.

Notre profession de foi mentionnait un certain nombre de projets.

Certains sont déjà réalisés et sont listés par les responsables des diverses commissions, dans les pages « Activités de la Municipalité ».

D'autres sont en cours de réalisation ou à l'étude :

- Ouverture d'une bibliothèque dans le courant du dernier trimestre 2002.
- Remise en conformité de l'installation électrique de l'église et mise en place d'un nouveau chauffage.
- Remplacement des menuiseries, en très mauvais état, dans les bâtiments de la Mairie et du groupe scolaire.
- Étude sur l'achat du Bar Restaurant, sa remise en conformité et la vente du fonds de commerce.
- Remise en conformité des vestiaires du stade.
- Rénovation des murs du cimetière.
- Changement du mobilier scolaire de la seconde classe de l'école. (CM1/CM2).
- Étude de l'implantation d'une boulangerie.
- Bouclage du dossier assainissement collectif du bourg.

Et d'autres encore ...

Mon équipe et moi-même considérons que **notre commune** possède de **forts atouts pour le futur**. Ces atouts sont confirmés par les premiers contacts avec les cabinets d'urbanisme que nous avons consultés pour nous aider à résoudre des dossiers sensibles (voir pages suivantes). **Nous mènerons avec énergie le combat difficile** pour la défense et le développement de notre territoire rural.

C'est avec l'aide de tous, rassemblés autour de ce même projet pour l'avenir que nous arriverons au résultat espéré.

Les mois prochains seront propices à nous rassembler pour le montrer. **La journée « Plein Air »**, événement festif de l'année pour notre village depuis quelques années (500 repas), aura lieu le dernier samedi de Juin, suivie de la traditionnelle **Fête Locale** en septembre.

De nombreux « passionnés » œuvrent déjà avec énergie, dans les diverses associations. D'autres, depuis quelques mois, ont rejoint le cercle de ces personnes bénévoles, avec l'animation d'activités nouvelles créées ou en cours de création (atelier informatique, association syndicale forestière, bibliothèque...)

La collectivité les en remercie vivement et souhaite que d'autres les rejoignent avec leurs projets.

Bien amicalement à tous,

Guy PASQUET

Les grands dossiers

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme :

Après l'annulation des deux procédures de révision du Plan d' Occupation des Sols (POS) de CLERAC (1994 et 1998), et celle de l'autorisation d'exploitation du Centre d' Enfouissement Technique (CET), une réunion s'est tenue le 29 Avril, à laquelle, sous la Présidence de Madame le Sous-Préfet, participaient le Service Environnement de la Préfecture, les services départementaux de l'équipement, les représentants de l'exploitant SOTRIVAL, le bureau d'Urbanisme EREA et la municipalité. Il a été décidé de procéder à une révision d'urgence qui prendra en compte le CET en tant que projet présentant un caractère d'intérêt général et de relancer la procédure au titre des installations classées, afin que le centre dispose d'une autorisation en conformité avec le document d'urbanisme révisé.

La Municipalité a délibéré afin de prescrire la **révision du Plan Local d' Urbanisme** (document de la nouvelle loi Solidarité et Renouveau Urbain -SRU -) associé à la **révision d'urgence**.

Le POS de 1988 est actuellement la référence.

Bien entendu, au cours de la révision « normale » (PLU) , nous prendrons en compte les autres éléments qui pèseront sur le devenir du territoire, comme la Ligne Grande Vitesse et sa base de travaux, ainsi que le Plan de Référence en cours d'élaboration, fondement du futur Projet d' Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La population sera associée à ces démarches par l'intermédiaire d'une commission extra communale en cours de formation.

* Révision du POS et procédure d'urgence ont été confiées au Cabinet d'urbanisme EREA - AUDINET.

Plan de Référence :

Les élus de CLERAC souhaitent réfléchir à l'avenir de leur territoire.

En conséquence ils ont confié au Cabinet PONANT Stratégies Urbaines, conseil auprès des collectivités locales, l'élaboration d'un Plan de Référence au cours duquel les différentes composantes du territoire communal seront examinées afin de mettre en évidence les orientations possibles permettant d'offrir aux habitants actuels et futurs, un cadre de vie agréable. Les élus pourront ainsi définir un projet de développement communal afin de réaliser ensuite des actions précises.

A - Objet de l'étude :

- *La population* : Analyse démographique liée à la pleine utilisation des équipements existants ou à créer.
- *Le logement* : maintien et développement de l'habitat (locatif ou accession à la propriété), étude des zones d'extension possibles pour une urbanisation en harmonie avec le centre bourg.
- *Le secteur économique, commercial et touristique* : Chaque secteur d'activité sera étudié de façon à promouvoir ses atouts.
- *L'environnement* : mise en évidence des lieux à mettre en valeur.
- *Les équipements publics* : analyse de l'existant et des besoins.
- *Le territoire et les espaces* : mise en valeur des espaces publics en liaison avec le patrimoine ancien bâti pour améliorer le cadre de vie.

Les grands dossiers

B - Déroulement de l'étude :

- *Analyse et diagnostic* : Enquête auprès des différents partenaires, repérage du fonctionnement de la commune.

Cette démarche donnera lieu à un diagnostic qui révélera les principaux problèmes. Il appartiendra à l'équipe municipale de déterminer la fiabilité de ses objectifs de développement avec les résultats de l'étude.

Une réunion publique présentera à la population les thèmes dégagés.

- *Éléments pour une stratégie de développement* : les enjeux d'aménagement pour la collectivité seront précisés durant cette phase d'étude.

- *Propositions* : les actions cohérentes seront présentées avec des coûts d'investissement et de fonctionnement.

- *Information - Débats* : comme la Municipalité le souhaite, l'ensemble du travail réalisé sera présenté publiquement sous forme de montage audio-visuel et de panneaux exposition décrivant les grandes options du développement du territoire, ainsi que les différentes actions à entreprendre.

Bar - Restaurant

Des conversations ou des confidences révélaient depuis quelques mois, que les propriétaires de notre Bar Restaurant « Les Bananiers » envisageaient pour des raisons personnelles de cesser leur activité. C'est en voyant apparaître le panneau « A VENDRE » près de cet établissement que la majorité du Conseil Municipal s'est inquiétée de la disparition de l'un des derniers commerces de la commune.

Durant plusieurs mois, lors des séances du conseil municipal, nous avons débattu de ce dossier, pesant avec grande attention, voire avec passion, toutes les conséquences de cette fermeture.

En accord avec sa profession de foi le Conseil Municipal a donc décidé **d'engager une étude de faisabilité** pour reprendre cet établissement et le remettre aux normes **si les subventions le permettent**.

Le montage du dossier est en cours (recherche du nouveau couple professionnel d'exploitants, financement, étude technique par cabinet d'architectes).

Les services compétents de la Chambre d'Industrie et de Commerce, de la Communauté de Communes, des Services Vétérinaires, des Services Juridiques du Conseil Général, nous aident dans la démarche.

Les grands dossiers

Assainissement

La dernière étape de l'étude menée par la Direction Départementale de l'Équipement a été retardée. La localisation de la zone de lagunage avec la proximité du château de Caillères demandait un avis de la Direction des Bâtiments de France. Nous espérons une réponse rapide pour engager les négociations foncières avec les propriétaires.

Sauf difficultés, la première tranche de travaux pourrait commencer début 2003. Ils seront menés en même temps que l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. Le syndicat départemental d'électrification est déjà engagé sur ce dossier.

Centre d'Enfouissement Technique

Nous avons pu constater que depuis quelques mois la situation, concernant les nuisances olfactives, s'est nettement améliorée. Outre l'efficacité des tours de ventilation mises en place par la Société DELAMET, des mesures correctives d'exploitation ont été mises en œuvre.

La nuisance zéro n'est certainement pas atteinte. Les interventions obligatoires dans l'exploitation peuvent également provoquer des nuisances ponctuelles. Les dates, les raisons et la durée de ces interventions sont affichées devant la Mairie sur le panneau communal d'informations.

Un point sur les dernières observations du jury d'odeurs est fait le samedi 15 juin à 10 heures salle des Associations par SODAE, SURCA et DELAMET.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes bénévoles qui ont participé durant plus d'une année, à ces évaluations de nuisances, et qui nous ont permis par leurs observations, de suivre attentivement ce dossier.

Ordures Ménagères - Tri Sélectif

La production des déchets dans notre société de consommation provoque un débat, qui pour l'instant n'a trouvé que peu de réponses aux nombreuses questions que les uns ou les autres, ici ou là se posent...

Pour résoudre l'élimination non sauvage de nos « déchets », l'état, les collectivités ont mis en place un certain nombre de dispositions, qui en tout état de cause coûtent et coûteront de plus en plus cher dans le futur. La compétence « déchets » appartient à la Communauté de Communes, qui a mis en place des moyens pour à la fois réduire les dépenses et nous orienter vers la revalorisation de nos « rejets ».

Collecte des Ordures ménagères : Des containers ont été placés sur le domaine public, pour éviter aux camions de ramassage, pour des raisons de sécurité, de pénétrer ou de manœuvrer sur des propriétés privées. Ils sont implantés généralement, aux endroits où depuis plus d'un an vous aviez l'habitude de déposer vos sacs en plastique. Ils ont été placés provisoirement, afin de prendre en compte les observations des personnes concernées.

Les habitants se trouvant sur le circuit de ramassage ne voient rien changer et peuvent toutefois utiliser, s'ils le désirent, les containers proches se trouvant près de chez eux.

Colonnes de TRI Sélectif : Le vidage est effectué régulièrement, par la Société SURCA, suivant un cahier des charges défini en fonction du tonnage et d'un nombre de tournées. Il apparaît que pour les colonnes jaunes en particulier, le tonnage théorique par colonne (110 kg) n'est pas celui constaté (63 kg), d'où des problèmes de surplus, peu esthétiques sur les plate formes.

Si les colonnes sont pleines avant les dates de vidage affichées en Mairie vous pouvez nous le signaler et nous transmettrons rapidement à la Communauté de Communes.

Il est souhaitable, pour gagner du volume, de compacter les emballages avant leur dépose (bouteilles plastiques, packs de lait...).

Activités de la Municipalité

VOIRIE



Les travaux de voiries pour l'année 2001 se sont déroulés dans de bonnes conditions avec :

- la remise en état de chemins ruraux avec création de fossés : du Ramard à La Berrie ; du Bonnin à Bois Charles ; de Fradon au passage à niveau de Tournour ; de Fradon à Boisselier.
- le gravillonnage des voies communales : route de Mandé ; du carrefour d'Albret à la Cabane ; de la Croix à Gadebourg ; de Gadebourg aux Fontenelles ; du passage à niveau de la gare au Petit Bosquet et le parking du cimetière.
- l'aménagement du point d'eau D.F.C.I (Défense Forestière Contre l'Incendie) de Moindron.

Enfin nous avons ouvert quelques chemins encore obstrués par la tempête : de Rentier au Peu ; du Boulat à Bois Charles ; de Lusseau à Manon et de Lusseau au Barail.

BATIMENT



- logement n° 4 : l'intérieur a été entièrement rénové
- logement n° 2 des H.L.M. : 1 porte fenêtre remplacée
- salle de catéchisme : la couverture a été entièrement refaite
- école : la classe maternelle a été repeinte
- stade municipal : l'entrée a été démolie et remplacée par des piliers et des grilles.

URBANISME



Assainissement collectif du Bourg :

Le dossier suit son cours . Le déplacement du lagunage vers Caillères est actuellement à l'étude.

Plan de référence :

Les travaux du Cabinet PONANT, en association avec les élus, sont maintenant engagés. Les premiers résultats nous sont déjà parvenus et les conclusions devraient être présentées à la population à la rentrée.

Aménagement du bourg :

La commune s'est rendue propriétaire des parcelles plantées de peupliers, y compris l'ancienne habitation appartenant à Mlle MARTIN. Des projets d'aménagement de ces parcelles sont à l'étude en association avec le Cabinet PONANT (construction d'habitations - aménagement de commerces et d'un parking - conservation d'espaces verts - remise en état de l'étang, du lavoir et du chemin d'accès aux terrains de pétanque et tennis)

Défense du Commerce local :

La commune mène une étude sur la réhabilitation du Bar - Restaurant et met tout en œuvre pour réussir ce projet.

Constructions :

La commune est entrée en contact avec une Société d'Économie Mixte afin d'étudier la possibilité d'implanter des constructions sur les zones réservées aux constructions groupées (zones NA du POS actuel).

A noter que des demandes de terrains constructibles arrivent régulièrement en Mairie. Tous les propriétaires désireux de vendre des terrains à bâtir sont donc invités à se faire connaître. (Le plan d'Occupation des Sols est à leur disposition afin de vérifier la possibilité de construire sur ces terrains).

A signaler également dans le Contrat de Territoire du Pays de Haute Saintonge 2001-2003 des subventions de 30 % pour la réalisation d'hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, habitations légères de loisirs, campings, hôtels)

Activités de la Municipalité

ACTIVITÉ ECONOMIQUE



Installation d'entreprises

Accord de principe du conseil municipal pour permettre au R. F. F. (Réseau Ferré Français) d'aménager une plate-forme ferroviaire de 20 hectares servant dans un premier temps de base de stockage pour les matériaux de la future ligne T.G.V. Après les travaux, cette plate-forme sera proposée à des investisseurs intéressés par la superficie et la présence de lignes de chemin de fer.

Développement de la HAUTE - SAINTONGE

Actuellement des discussions sont menées avec la chambre de commerce et d'industrie (annexe de Jonzac) afin de préparer pour la fin de l'année 2002 une réunion à laquelle participeront la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des Métiers, la Communauté de Communes, les conseils municipaux de Bédénac et de Clérac, pour envisager des projets communs de développement. Les deux communes, situées à proximité de l'agglomération bordelaise en plein renouveau, et traversées, l'une par une route express en cours d'aménagement et l'autre par une future ligne de TGV, peuvent profiter de leur situation géographique pour attirer des investisseurs.

Aménagement de la Forêt

Création d'une association syndicale libre, pour dans un premier temps permettre le nettoyage des parcelles dévastées par la tempête de décembre 1999, grâce aux subventions consenties par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Dans un deuxième temps cette opération doit déboucher sur un reboisement et un regroupement des parcelles. Un premier groupe pilote en place depuis le début de 2002 s'occupe pour le moment d'une centaine d'hectares. Cinq autres groupes se sont constitués pour étendre l'opération à d'autres zones de la commune.

SPORTS / LOISIRS / CULTURE

L'équipe est constituée de membres dont les implications au sein des associations communales et les compétences sont très variées ce qui en fait la complémentarité et la richesse. Les échanges y sont toujours intéressants et efficaces. Cette commission a pour mission d'apporter des services à la population, de faire en sorte que les gens puissent se rencontrer autour d'un intérêt commun, voire d'une passion qui les rapproche, bref, que les Cléracaises et les Cléracais vivent ensemble en harmonie.

Parmi les réalisations concrètes de cette première année de responsabilité on peut noter :

- les jeux pour les jeunes enfants sur la place publique qui sont très appréciés si on en juge par la fréquentation.
- la création d'une salle informatique, commune avec l'école. Des cours y sont donnés gratuitement chaque vendredi. Une quinzaine de personnes les suivent régulièrement. Nous devons remercier particulièrement Vincent Goguet, Marina Morello et Pauline qui animent régulièrement et bénévolement cet atelier.
- la réalisation du terrain de football annexe pour les entraînements et l'entretien du stade.
- l'aménagement du mur d'entraînement à côté du terrain de tennis.
- l'illumination du village pour les fêtes de Noël.
- et tout un tas de petites décisions qui ne paraissent pas mais qui ont leur importance.



Activités de la Municipalité

Il reste encore beaucoup à faire pour n'oublier personne. Actuellement la commission est à pied d'œuvre pour créer la bibliothèque communale qui, on l'espère, devrait voir le jour à la fin de cette année. Un groupe de bénévoles s'est déjà constitué pour la faire fonctionner. C'est un travail énorme qui demande beaucoup de temps, aussi toute aide volontaire sera la bienvenue, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez participer à sa mise en place.

Parmi les autres sujets en débat il y a les ados et pré-ados qui nous ont fait des demandes précises et judicieuses lors d'une réunion où ils sont venus nombreux s'exprimer. Actuellement il nous est difficile d'y répondre mais on y réfléchit et on fera au plus vite pour les satisfaire. Après la journée Plein Air, une piste de roller sera laissée à leur disposition pendant tout le mois de juillet.

EDUCATION



La politique éducative de la commune n'a pas changé. Les précédents conseils ont toujours été bienveillants vis à vis de l'école et il en reste de même. La subvention pour l'achat de matériel pédagogique a été augmentée, les tableaux des classes ont été changés, le mobilier de cantine et celui de la classe des CE a été remplacé, celui de la classe des CM le sera pendant les grandes vacances. La salle informatique est à la disposition des enfants. Un panneau de basket a été installé sous le préau. La structure de jeu qui était fermée depuis deux ans pour des raisons de sécurité a été enlevée du bac à sable. Les voyages et sorties scolaires sont financés par la municipalité qui est favorable à l'ouverture des enfants sur le monde extérieur.

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE)



C'est un conseil d'administration présidé par le Maire, M. Guy PASQUET, et représenté par 8 membres :

- 4 membres élus par le Conseil municipal :

Vice-présidente : Marie-Bernadette MARTINEZ,

Marie-José BELLOT, Jean-Jacques DUPRE et Nathalie PEYREMOLE

- 4 membres nommés par le Maire :

Melle Paulette LAGARDE, Mmes Henriette NAU, Monique PAILLE et Dany PASQUET

Le Centre communal d'aide sociale remplace, depuis la loi du 06/01/1986, l'ancien « Bureau d'aide sociale ». Au cours de ces derniers mois, le C.C.A.S. s'est réuni à plusieurs reprises pour transmettre des demandes d'aide sociale (dont il n'a pas à apprécier le bien fondé ni la recevabilité) et attribuer des aides d'urgence, avec ou sans remboursement exigé.

Les membres élus ont participé à diverses réunions (Banque alimentaire, A.D.M.R., ...) rencontré une assistante sociale chargée de la commune afin d'échanger et de mieux connaître les difficultés de nos concitoyens.

Le 17 novembre 2001, les aînés de notre commune ont été invités à un repas « nouvelle formule » puisqu'il était animé par Pierre Valray interprétant des chansons populaires au répertoire de tous. Le but de cette rencontre autour de la table est de favoriser la convivialité et non pas le festolement.

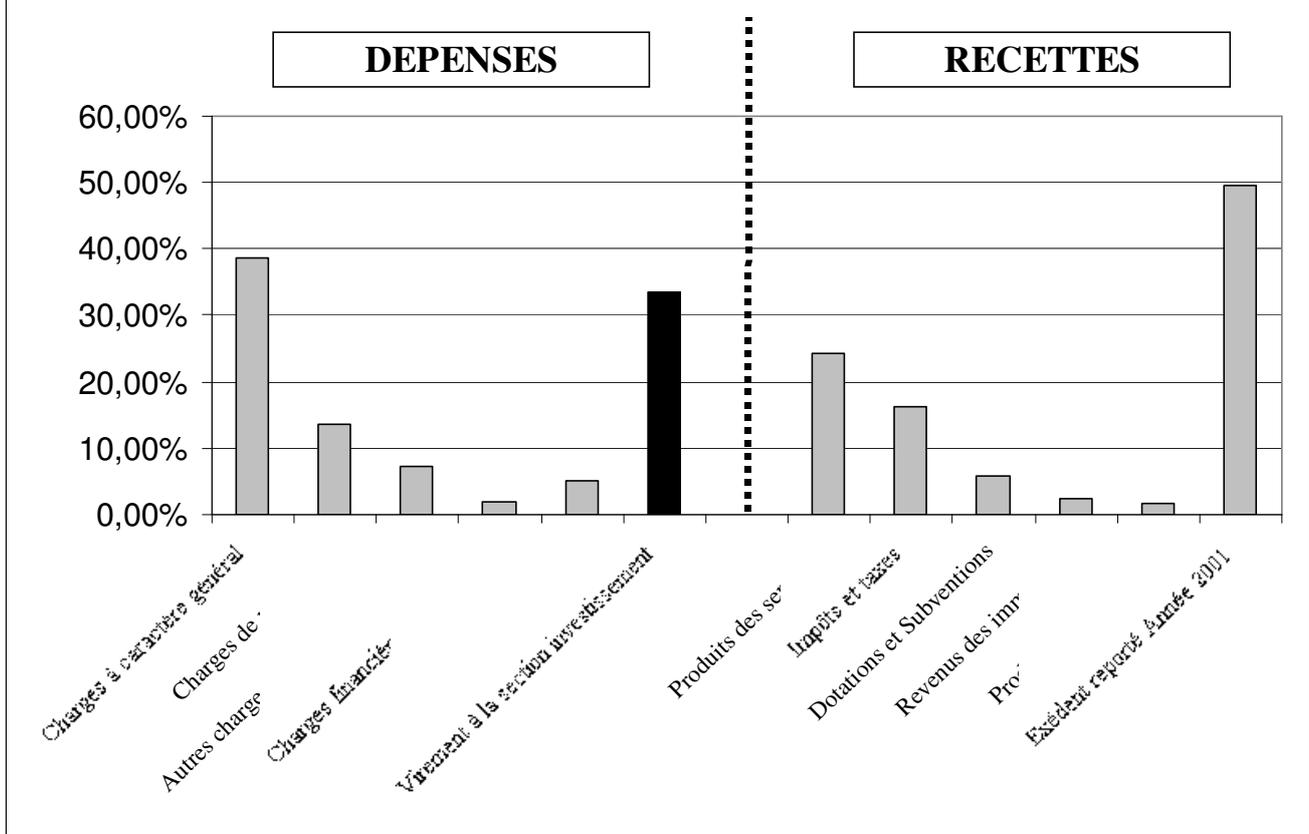
Modification de l'Équipe des Employés Communaux

Marina MORELLO a rejoint nos agents administratifs pour la période du 18/03/2002 au 17/09/2002 (C.E.S.)

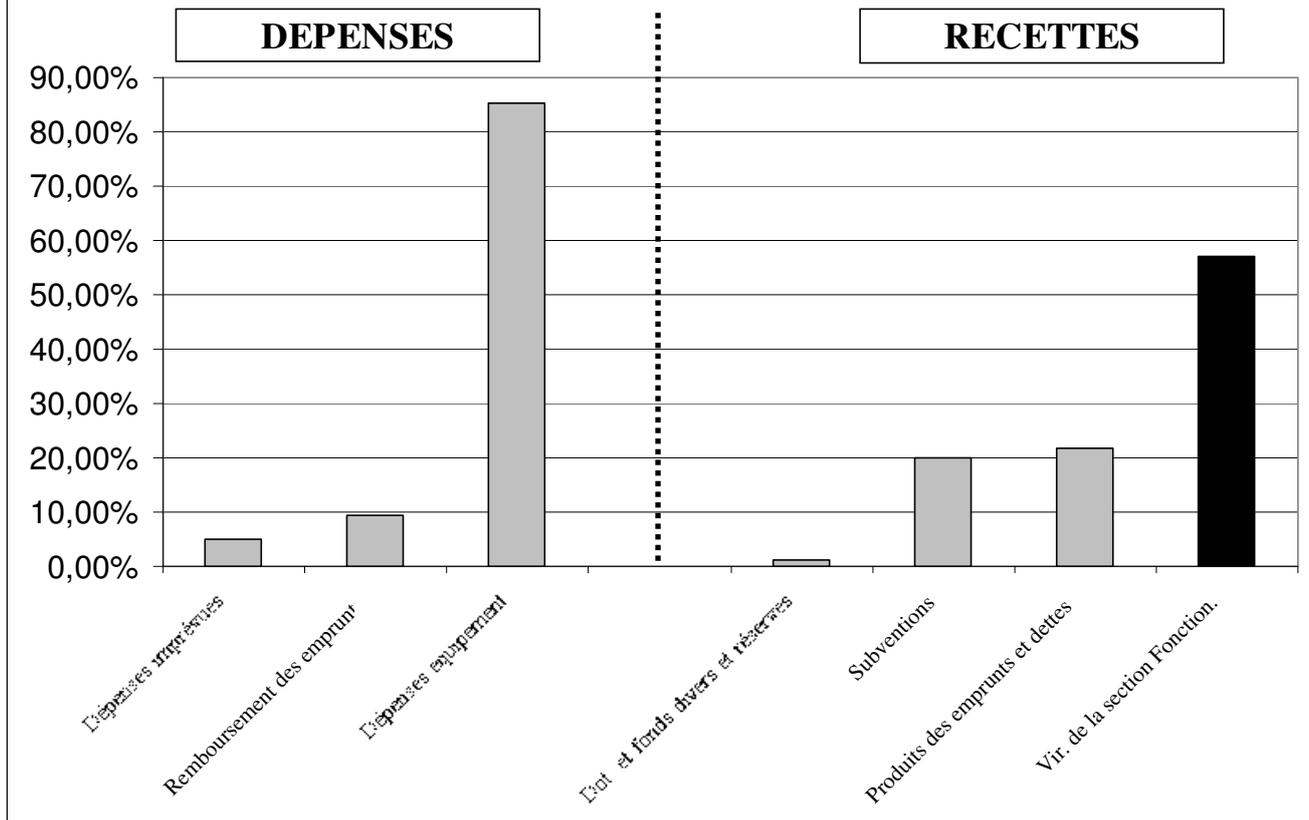


Budget 2002

FONCTIONNEMENT : 1 492 801 Euros



INVESTISSEMENT : 879 584 Euros





Budget 2002

FONCTIONNEMENT :

Les Recettes de Fonctionnement sont constituées :

- Des Produits de Service (dont contribution SOTRIVAL)	360 963 Euros
- Des Impôts et Taxes (dont Taxes habitation, foncière, professionnelle)	241 793 Euros
- Des Dotations de l'État et du Département	87 145 Euros
- Des Revenus des Immeubles	37 833 Euros
- Des Produits exceptionnels	24 500 Euros
- L'excédent reporté de l'année 2001	740 567 Euros
TOTAL	1 492 801 Euros

Les Dépenses de Fonctionnement sont :

- Des Charges à Caractère Général	576 918 Euros
- Des Charges de Personnel	202 500 Euros
- Autres Charges Courantes	107 551 Euros
- Des Charges Financières (Emprunts)	28 680 Euros
- Des Dépenses Imprévues	76 419 Euros
- Le Virement à la Section Investissement	500 733 Euros
TOTAL	1 492 801 Euros

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2001					ANNEE 2002
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Moyenne Canton	Commune	Résultat en Euros	Commune
HABITATION	13,56%	10,81%	7,49%	3,77%	19 598,00	4,34%
FONCIERE (Bâti)	17,28%	22,02%	12,29%	4,97%	36 482,00	5,72%
FONCIERE (Non Bâti)	41,29%	45,56%	36,34%	19,99%	8 594,00	22,99%
PROFESSIONNELLE	14,85%	NC	11,06%	2,37%	93 552,00	2,73%
				TOTAL	158 226,00	

Pour l'année 2002, le Conseil Municipal a décidé une augmentation uniforme des différentes taxes communales. Nous avons conscience de l'effort supplémentaire que cela demande à chacun d'entre vous. Toutefois, au regard des taux appliqués par les communes voisines du canton ou du département, cette imposition demeure toujours parmi la plus basse de notre région.

Echos de l'école

ECOLE DE CLERAC



Les 2 et 3 mai 2002 les élèves de CP / CE1 sont partis au Zoorama de Chizé dans les Deux-Sèvres dans le cadre de leur projet d'éducation à l'environnement. Là, plusieurs activités leur ont été proposées. :

* Une activité sur la forêt: comment «s'endorment» et «se réveillent » les arbres ; reconnaître plusieurs feuilles venant d'arbres différents ; chercher les habitants de la forêt notamment des insectes.

* Une activité sur l'étude de la mare : comment est constituée la mare ; que trouve-t-on dedans. Une expérience riche et dynamique ! Une activité sur le Zoorama où les élèves devaient chercher des animaux qui correspondaient à des attributs (bois, cornes, plume...) qui leur ont été confiés.

Les élèves ont particulièrement apprécié la nuit passée au gîte ainsi que la compagnie de tous ces animaux familiers qu'ils peuvent rencontrer dans notre région.

Toujours dans le cadre du projet d'éducation à l'environnement les élèves sont allés visiter la station de lagunage de Rochefort.

Lors de la **kermesse** qui se déroulera le **22 juin 2002** une exposition sera faite sur ce thème.

Voici quelques comptes rendus d'élèves qui témoignent des capacités d'observation de certains.

COMPTE RENDU DE MARION :

On a été voir une station de lagunage dans la ville de Rochefort.

A/ De quoi est entourée la ville de Rochefort ?

La ville de Rochefort est entourée de la Charente qui se jette dans l'Océan Atlantique.

B/ Pourquoi il y a une station de lagunage à Rochefort ?

Il y a une station de lagunage à Rochefort parce qu'il y a des gens qui jetaient plein de déchets et les poissons étaient malades . Beaucoup sont morts. Donc ils ont décidé de nettoyer l'eau usée.

C/ les oiseaux.

On reconnaît le cygne mâle du cygne femelle parce que le mâle a une bosse qui est plus importante que celle de la femelle .

D/ Comment fonctionne la station de lagunage ?

L'eau usée part dans le dégrillage. Le dégrillage est une grosse grille où l'eau usée passe. Les déchets restent sur la grille. Après c'est le dégraissage.

Une grosse cuve est pleine de graisse et une espèce de pelle pousse la graisse dans un grand trou. Après c'est le dessablage . Une espèce de tire-bouchon va dans l'eau et remonte le sable et la terre qui sont dans l'eau . Après c'est le décanteur. L'eau est dans une cuve où il y a plein de petites bulles qui mangent les boues.

Echos de l'école

COMPTE RENDU DE JASON :

La station de lagunage se trouve à Rochefort.

Comment font les stations de lagunage pour nettoyer les eaux usées ou l'eau de pluie ?

La station de lagunage pompe les eaux usées ou l'eau de pluie par des tuyaux sous-terrains. Ensuite, ils mettent les eaux usées dans des grands bassins de 8 mètres.

Après, les graisses, le pipi, l'urine...remontent à la surface à l'aide de bulles d'air. Une grosse pelle qui passe sur les côtés du ou des bassin(s) (c'est là où sont les graisses...) prend les graisses et les met dans un autre bassin (mais l'eau reste toujours dans le bassin de 8 mètres) où il y a des barreaux. Donc, les déchets se coincent contre les barreaux et un gros râteau passe pour enlever ces déchets et les met dans des grosses poubelles. Les déchets vont dans une usine où les excréments se font brûler dans une espèce de grosse cotte-minute. Ensuite, ils font sécher les excréments qui sont transportés dehors avec un tapis roulant.



Revenons au bassin de 8 mètres.

L'eau qui est dans ce bassin se fait transporter à son tour dans un autre bassin où une passerelle tourne et fait déborder l'eau. Quand les rayons du soleil éclairent l'eau, les bactéries qui sont dedans (parce qu'il y en a) meurent et tombent au fond du bassin. Elles produisent des sels minéraux et la station peut renvoyer l'eau dans la rivière pour qu'elle aille dans un château d'eau. Le château d'eau distribuera l'eau potable dans la ville.

COMPTE RENDU DE GAËTANE :

La station de lagunage se trouve à Rochefort près de l'Océan Atlantique.

1) Comment on nettoie l'eau.

a) Le papier et la machine

L'eau des toilettes va dans une machine qui a des grilles. Le papier tombe au fond de la machine. Les grilles tournent et ramassent le papier et le plastique.

b) La graisse et la machine

Ils mettent de l'oxygène dans l'eau qui fait des bulles et qui accroche la graisse.

Les bulles vont à la surface de l'eau. Après il y a des pelles qui ramassent automatiquement la graisse et la poussent dans un trou.

c) Le sable et la terre

Il y a un tire-bouchon qui aspire le sable et la terre et les met dans une grande poubelle.

2) Les oiseaux et les ragondins.

a) les ragondins.

Les ragondins sont les ennemis des oiseaux. Alors on est obligé de les attraper. De plus, ils font des trous, mangent des fleurs et détruisent le rivage.

b) Les oiseaux

Les cygnes tubercules sont venus dans la région et se sont reproduits partout. Les oiseaux mangent du zooplancton. Il y a du plancton dans l'eau.

L'eau usée qui est maintenant propre se jette dans la Charente qui se jette ensuite dans l'Océan Atlantique.

Biochemins

PARLONS PEU MAIS PARLONS BIO.

Il en va du bio comme de la potion magique. Certains sont tombés dedans quand ils étaient petits, d'autres, opportunistes, ont saisi au vol l'occasion de se faire de l'argent avec la dernière idée à la mode et se sont découverts une nouvelle passion pour l'environnement. À « Biochemins » ils sont tous tombés dedans.

Chez Marie Christine et Patrice Pouget on retrouve cet amour de la terre et ce souci de l'environnement qu'avaient nos anciens paysans à une époque où il n'était pas encore question d'agriculture productiviste. Ils se contentaient de quelques vaches, d'un cochon, d'une basse-cour et de quelques hectares de terre pour assurer le revenu minimum. Pas de vacances, lever au chant du coq, un métier très difficile et tributaire du temps qui les rendait humbles, respectueux de la nature et observateurs infatigables de la vie végétale et animale. On ne les poussait pas encore à investir et hypothéquer leur avenir dans des systèmes d'irrigation destructeurs des ressources en eau ni dans une utilisation outrancière des engrais et des désherbants. On connaît tous le résultat de cette politique qui a mené à un appauvrissement des terres surexploitées, la pollution des nappes phréatiques, l'augmentation des taxes sur l'eau pour cause de dépollution et tous les petits scandales qu'on peut lire chaque année dans nos journaux.

À Biochemins on est loin de tout ça. Tous ceux qui y travaillent ; Jean-Louis Peytoureau, Adrien Heron, Mireille Fontan et bien sûr Marie-Christine et Patrice Pouget, sont des producteurs bio engagés et passionnés. Créée en 2000, la première SARL agricole du département emploie trois paysans, un salarié permanent, trois salariés saisonniers et un apprenti sur dix hectares. Elle démontre ainsi que l'on peut vivre de l'agriculture si on ne suit pas les sentiers battus et offre une alternative à l'agriculture productiviste. Créer de l'activité dans une zone rurale en voie de désertification alors que la tendance dans l'agriculture conventionnelle est à l'inverse, c'est le pari réussi de Biochemins.



Patrice Pouget au travail dans une serre de tomates bio

Pourquoi ce nom de Biochemins ? « Bio » pour biologique, bien sûr. Tous les produits vendus ; céréales de boulangerie, légumes, pains et viennoiseries sont issus de l'agriculture biologique donc sans produit chimique de synthèse. « Chemins » en raison, d'une part, des diverses activités développées et d'autre part des divers parcours des hommes et des femmes qui y travaillent et qui se sont rejoints au Grand Village. Chacun a sa tâche, un associé s'occupe de la production maraîchère, un autre de la commercialisation, un troisième fait le pain et entretient le matériel. On peut retrouver leurs produits sur les marchés : à Coutras, Créon, St Aubin du Médoc, Blanquefort ou au quai des Chartrons.

Les projets ne manquent pas : après des essais de seigle et d'épeautre, ils sont à la recherche de quelques hectares de terre pour se lancer dans la culture du blé. Il y a aussi la filière œuf qui semble prometteuse. Une centaine de poules pour commencer. Il ne manquera plus alors que la production animale pour fertiliser les sols et, pourquoi pas, un point vente dans le village.

À une époque où les veaux aux hormones, l'ESB et les risques non maîtrisés des OGM se volent la vedette on ne peut que leur souhaiter de se développer et de faire des émules.

La Vie des Associations

UNION SPORTIVE CLERACAISE : SAISON 2001/2002

RESULTATS DES EQUIPES DE JEUNES

DEBUTANTS : effectif de 8 joueurs

Ils ont participé à une dizaine de plateaux, et ont obtenu d'excellents résultats.

Responsable : THIBAUD Lilian

POUSSINS : effectif de 9 joueurs, dont une fille

La 1ère phase sous forme de plateau, 2ème phase en mini championnat, catégorie A, ils finissent 2ème derrière Réaux. Bons résultats .

Responsables : AUDOIN Jean-Marc, PERLES Louis

BENJAMINS : effectif de 10 joueurs dont une fille

La 1ère phase, ils finissent 2ème de la poule de brassage

La 2ème phase, championnat dont ils terminent 3ème derrière Royan et Rochefort.

Coupe Aunis-Saintonge : éliminés en 1/4 de finale par Aulnay et Rochefort.

Bons résultats.

Responsable : SOULARD Dominique

- **13 ANS** : effectif 13 joueurs

La 1ère phase, poule de brassage, ils terminent 1er.

La 2ème phase, championnat, ils terminent 2ème derrière Presqu'île d'Arvert.

Coupe Aunis—Saintonge : éliminés en finale par Surgères.

Très bons résultats.

Responsables : CHIRON Daniel, GERON Bruno, SCAPIN Philippe.

Très bonne saison des jeunes, sincères remerciements aux responsables, éducateurs entraîneurs et parents.

L'U.S.C. est prête à accueillir tous les jeunes désirant jouer au football (6 à 15 ans, même dès 5 ans)

EQUIPES SENIORS

Suite à un trop grand nombre de départs de joueurs la saison précédente (certains sans raison valable), les dirigeants ont du rebâtir deux équipes (pas très facile de nos jours). Cependant ils y étaient parvenus, mais hélas le manque de sérieux d'un grand nombre de sujets fit que cette saison 2002 se termine en demi-teinte : classement en dessous des espoirs fondés par l'équipe dirigeante, cette dernière n'ayant pourtant jamais baissé les bras.

Pour l'avenir nous souhaitons un peu plus de sérieux de la part des joueurs qui signent une licence. Nous pourrions retrouver ainsi le niveau habituel de l'U. S Clérac.

La Vie des Associations

COMITE DES FETES DE CLERAC

Le Comité a été officiellement créé en 1967. A cette époque ses activités étaient organisées par les conseillers municipaux. Depuis cette date, plusieurs présidents se sont succédés : P. SEURIN, G. BLANCHET, G. GARCEAU, G. PASQUET, J. CHARLES, B. EYHERAMOUNO et D. RUGEL.



Le Comité des fêtes a organisé de multiples manifestations tout au long de ces années, mais toujours dans une bonne ambiance et avec un bon état d'esprit. Les gens qui en font partie sont heureux de se retrouver lors des réunions et chacun y va, soit de son humour, soit de son savoir vivre pour que tout se déroule dans une bonne atmosphère. C'est sûr, les membres actuels y sont depuis plus de 10 ans pour la plupart, ce qui crée des liens. Mais c'est avec joie que nous accueillerions de nouveaux membres, afin que nous partagions ensemble l'organisation d'une fête, mais aussi cette ambiance chaleureuse.

C'est d'ailleurs grâce à cet état d'esprit que nous pouvons organiser des animations comme la **journée plein air qui se déroulera le 29 juin**, fer de lance de nos activités, avec l'aide de la société de chasse présidée par Pierre Pasquet. Notre entente est telle que la société de chasse organise maintenant un ball-trap lors de la **fête foraine**. Celle-ci se maintient depuis des années, mais elle a connu un renouveau avec l'organisation d'un **vide grenier** qui a connu un franc succès. C'est pourquoi cette année nous allons remettre le couvert avec une deuxième édition. De plus un **marché nocturne** sera proposé le soir du **vendredi 30 août**, rassemblant des producteurs locaux et tout le monde sera rassemblé autour d'un apéritif convivial, comme nous les aimons tous. **Le 12 octobre** aura lieu une **soirée multi-jeux châtaignes et vin nouveau**.

Le but d'une organisation comme le Comité des Fêtes est d'accueillir les nouveaux habitants de la commune, cela facilite leur intégration en leur permettant de participer à la vie associative. Pour nous, l'un des moments forts de l'année a été la rencontre avec les jeunes, à leur demande, car ils souhaitaient apporter un petit plus à la journée plein air grâce à une randonnée VTT. Le Thème de l'année est «**tout ce qui roule**». Ils ont trouvé l'aide des adultes qui leur ont donné carte blanche, et nous en sommes très heureux. A n'en pas douter, la relève est déjà assurée...

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

En absence de réglementation nouvelle et officielle sur la chasse à ce jour, les informations seront publiées dans le prochain journal communal

La Vie des Associations

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA SAINTONGE BOISEE ET DU SUD CHARENTE (A.P.P.S.B.S.C)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CLERAC : FIN DU P.O.S.*, MISE EN PLACE DU P.L.U.*, LE POINT SUR LES POSITIONS DE L'ASSOCIATION

Le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un P.L.U. Ce dispositif, qui remplace en fait les anciens P.O.S., fait partie de la nouvelle loi, dite S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000.

Cette procédure concerne tous les citoyens dans la mesure où elle présente un projet d'aménagement et de développement durable du territoire communal.

Notre association a demandé à être consultée lors de l'élaboration du P.L.U.

Lorsque ce travail concernera le secteur du C.E.T. à Bois-Rousseau, nous défendrons la position suivante : la partie enfouissement du site doit être fermée (exécution du jugement du 30 juin 1998 du Tribunal Administratif de Poitiers et de l'arrêt du 14 février 2002 de la cour Administrative d'Appel de Bordeaux) car des risques existent quant à une possible pollution de la ressource en eau potable. En revanche, les actions du Centre de tri et de la déchetterie doivent continuer.

Nous savons déjà que le conseil municipal n'a pas le même avis que nous sur ce point précis. Cependant, l'ouverture au dialogue de la nouvelle équipe municipale associée à l'orientation de la loi S.R.U. (qui permet une concertation élargie et une plus grande transparence à l'égard des citoyens) nous permet d'envisager une participation positive.

*P.O.S : Plan d'Occupation des Sols

*P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Amicale a commémoré le 57^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 au Monument aux Morts de Clérac en présence du Maire, du Conseil Municipal et les enfants des écoles.

Il a été déposé une gerbe par les anciens combattants et le conseil municipal. Ensuite la lecture du manifeste a été faite par le Président et par Monsieur le Maire.

A cette occasion il a été remis la croix de combattant et la commémorative d'Algérie à Monsieur Claude Baraquan (photo ci-contre).

La partie musicale de la commémoration a été conduite par l'harmonie d'Orignolles. A la fin de la cérémonie, un pot de l'amitié a été offert par l'Amicale des Anciens Combattants suivi d'un repas aux restaurant « Les Bananiers ».



Le Président J.C. Noinin décore C. Baraquan

La Vie des Associations

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES FORESTIERS CLERACAIS (A.S.L.)



La réhabilitation de la forêt est indispensable

Deux ans après la tempête de décembre 1999 où en est notre massif forestier ? Après une telle catastrophe, une réflexion s'imposait.

Le temps de la réflexion passé, arrivait celui de l'action. C'est ainsi que Mr PASQUET, maire de Clérac, avec le concours de l'Administration : D.D.A.F. et G.R.P.F, lançait une invitation aux 504 propriétaires forestiers de Clérac pour une réunion d'information le 8 Novembre 2001.

Il est à noter qu'une équipe de six petits propriétaires forestiers était déjà en préparation depuis plusieurs mois sur la section A du plan cadastral. Une première tranche de 92 hectares composée de 107 parcelles et de 35 propriétaires.

Dix jours après la réunion du 8 novembre, l'idée est venue de rencontrer Mr le Maire pour lui faire part du projet. L'analyse nous a dirigés vers une concertation étroite avec les représentants de la D.D.A.F et du C.R.P.F, et amenés à faire le choix d'un type d'Association. Nous avons retenu l'Association Syndicale Libre : A.S.L. Pour se faire, Mr le Maire et son conseil ont pris en charge l'ensemble du déroulement des opérations jusqu'à la création de l'A.S.L. des Propriétaires Forestiers Cléracais qui a tenu son Assemblée Générale le 12 Mars 2002.

L'examen des réponses au questionnaire montrait l'intérêt porté par de nombreux propriétaires à une proposition de regroupement. Ainsi a vu le jour l'A.S.L, avec 25 adhérents. Son objectif est le nettoyage et le reboisement de la forêt avec les subventions de l'état.

Un projet "pilote" s'est fixé, dans un premier temps, un objectif de 92 hectares. Celui-ci est aujourd'hui atteint, voire dépassé. La section A (N° 1, N° 2, N° 3, divisée en 3 tranches) a une superficie de 237 ha avec 320 parcelles qui appartiennent à 71 propriétaires.

Le choix du projet "pilote" est très représentatif :

- accessible sur 4 faces et 3 chemins qui le traversent,
- deux anciennes exploitations de carrières d'argile,
- une ancienne carrière -exploitation de sable de décapage,
- deux lignes EDF, gros porteurs,
- un projet de tracé de ligne T.G.V.
- nombreuses petites parcelles,
- essences diverses : résineux, taillis, châtaigniers,
- zones humides et sèches.

Comprendre le déroulement du cheminement : délais et encaissement des subventions :

- | | |
|--|--------------------|
| - étude d'un secteur à l'aide du plan cadastral | 3 mois |
| - dépôt du dossier nettoyage, accusé de réception | 2 mois |
| - temps de repos au sol avant semis ou plantations (fermentation importante des végétaux broyés) | 10 mois |
| - dépôt du dossier de reboisement, accusé de réception | 6 mois |
| - réception partielle de la subvention : | |
| - après réception de la préparation au sol | 40 % ... 2 mois |
| - après réception du semis ou plantations | 40 % 10 mois |
| - après réception de la 4ème année | 20 % 2 mois |

Une deuxième tranche de travaux est en préparation. De nouveaux propriétaires et adhérents vont s'ajouter.

La Vie des Associations

Le projet pilote va servir de référence pour des actions du même type sur d'autres sections cadastrales, avec des volontaires, propriétaires de parcelles dans des zones à définir : sections M1, M2, M.3 - H1, H2 - F3 - C1, C2., etc.

Plusieurs réunions ont été programmées, d'autres le seront.

Pour toute information complémentaire, contacter :

- Mr. G. BOYER ou Mr. R. FURET ou bien la Mairie de CLERAC au 05 46 04 13 12

L'objectif de l'Association, dans la continuité après nettoyage et reboisement :

- travaux de dépressage, d'élagage, de nettoyage des interlignes pour limiter la violence de l'incendie,
- favoriser l'échange parcellaire et le remembrement,
- l'aide au regroupement, à l'exploitation des bois.

Il est à noter la participation et le soutien de Mr le Maire ainsi que l'étroite collaboration avec la D.D.A.F et le G.R.P.F.

Dans cette affaire, tout le monde va y gagner.

Demain, nous laisserons à nos enfants, à nos petits-enfants, une forêt reconstituée ; les chasseurs et les promeneurs auront plaisir à traverser nos bois.

Des communes voisines ont déjà des Associations de ce type, d'autres vont se créer prochainement.

Tout propriétaire volontaire qui souhaiterait traiter un site de son choix peut s'adresser à l'Association.

D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

C.R.P.F. : Centre Régional de la Propriété Forestière

LES AINÉS RURAUX DE CLERAC

La vie du club 2001 - 2002

L'année du club commence au mois de septembre comme les scolaires : c'est l'occasion de l'assemblée générale pour l'élection du tiers sortant.

Tous les 2^{ème} mercredis du mois a lieu notre réunion à 14 heures avec jeux de belote, de scrabble et de dames. Nous fêtons les anniversaires du mois en offrant une plante fleurie à chacun, sans oublier le goûter toujours très apprécié.

Nous fêtons Noël avec un goûter très amélioré et nous tenons à nous retrouver avec Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, les présidents des associations, les employés communaux, le receveur des Postes et le directeur du Crédit Agricole. Celui-ci est même venu l'an dernier nous présenter la nouvelle monnaie, l'Euro, avant la disparition de notre vieux Franc qui avait été en billets équivalent Or, il y a 200 ans. Cette année nous fêtons Noël le mercredi 12 décembre dans la salle des associations (à 14h pour les adhérents et 16h30 pour les invités) et espérons à nouveau autant d'enthousiasme.

La gendarmerie a bien voulu, lors d'une autre réunion nous parler du code de la route et de la sécurité, dont beaucoup ont oublié les panneaux de signalisation, surtout les nouveaux.

Nous organisons aussi un loto le 1^{er} dimanche de février.

Cette année, un théâtre viendra au mois d'octobre en souvenir de Goulbenêze qui avait fait une représentation à Clérac de son vivant.

Nous nous retrouvons pour un repas deux fois par an aux mois de mai et septembre.

Tout cela nous permet d'entretenir de bons rapports au sein de notre village, ce qui est indispensable pour tout le monde.

Depuis l'an dernier nous avons eu à déplorer la disparition de plusieurs de nos adhérents et il est très difficile de maintenir notre effectif. Aussi nous espérons que de nouveaux retraités viendront nous rejoindre ; qu'ils sachent qu'ils seront les bienvenus.

La Vie des Associations

PAR MONTS ET PAR VAUX

Créée en 1996, l'association de randonnée pédestre « Par monts et par vaux » organise régulièrement des randonnées en Haute Saintonge et dans les régions limitrophes.

Celles-ci sont prévues deux fois par semaine, : le jeudi et un dimanche sur deux (la plupart du temps le même circuit).

Différentes formules sont proposées suivant la disponibilité des bénévoles qui guident les marches :

- soit des circuits qu'ils ont reconnus,
- soit l'emprunt de sentiers balisés,
- des allures différentes
- des sorties à thème.

Ces marches ont le plus souvent lieu l'après-midi, et la distance varie de 6 à 14 km ; parfois sur la journée, la distance variant alors de 14 à 26 km.

L'association organise également des séjours plus lointains sur plusieurs jours (Massif Central, Pyrénées ...) ainsi que des week-ends.

Elle participe aussi à des manifestations élaborées par d'autres associations de marcheurs et en accueille certaines en retour.

Toute personne qui le désire peut rejoindre l'association en acquittant une cotisation annuelle de € 15,25 ou € 17,55 en individuel, de € 27,45 ou € 32 pour un couple ou une famille (à partir de 3 personnes) selon l'assurance choisie.

Cette cotisation donne droit à la licence de la fédération française de randonnée pédestre (FFRP), avec assurance, abonnement à la revue Rando, et aux calendriers trimestriels des randonnées programmées.

La randonnée pédestre permet de pratiquer un sport facile et sans danger : il suffit d'avoir une bonne paire de chaussures.

Il est très agréable de randonner en groupe, de parcourir nos sentiers en discutant, en observant les paysages, la faune, la flore, les monuments qui nous entourent, en un mot, de découvrir notre patrimoine.

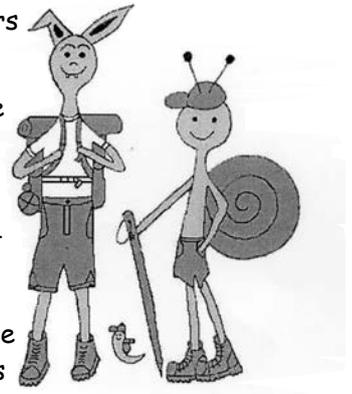
Soirée diapos, repas annuel, galette des rois, sont d'autres occasions très appréciées pour se remémorer les bons moments et échanger ses souvenirs.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Maison de la Forêt 05 46 04 43 67

Guy Mauget 05 46 04 26 51

« Par Monts et par Vaux »



Bibliothèque

A L'ECOUTE DES LECTEURS...

Afin de constituer le fonds de la bibliothèque municipale de Clérac qui ouvrira ses portes à la fin de l'année 2002, nous aimerions connaître les goûts, les besoins, les envies de chacune et de chacun, ou, mieux encore, recueillir des titres d'ouvrages, de documentaires, romans, albums, BD, magazines que vous aimeriez lire ou relire, découvrir ou faire découvrir. (voir coupon réponse ci-après)

Nous aurions aussi besoin, pour la même raison, d'ouvrages que vous auriez la gentillesse d'offrir à la bibliothèque en les déposant à la mairie, pendant les heures d'ouverture (voir en fin de journal), ou chez Madame Yannick Bureau. Soyez-en remercié.

Une équipe de bénévoles se constitue pour faire vivre cette bibliothèque, lieu de rencontres et d'échanges : **venez la rejoindre !**

Une **réunion** des bénévoles se tiendra **le 3 juillet à 14 heures** dans la future bibliothèque (aile gauche du bâtiment de la Mairie dans l'ancien logement de M. Rousseau)

Pour tout renseignement, téléphoner au 05-46-04-25-24 (Yannick Bureau).

Coupon à découper et à remettre à la mairie :



types d'ouvrages	<hr/> <hr/> <hr/>
thèmes	<hr/> <hr/> <hr/>
titres	<hr/> <hr/> <hr/>
auteurs	<hr/> <hr/> <hr/>
suggestions	<hr/> <hr/> <hr/>

Si Clérac m'était conté

Le CHÂTEAU DE LESPIE

Le Château de Lespie, demeure du XIX^e Siècle s'élève au milieu d'un parc de 9 hectares planté de magnifiques arbres. Malheureusement la tempête de 1999 a fait de nombreux dégâts comme dans toute la région. Cette demeure comprend un corps principal flanqué de deux ailes.

Le corps principal a été agrandi aux environs de 1880 (date du mariage du propriétaire Monsieur Jules NAU avec Mademoiselle Marthe DELHUILE). Les deux ailes furent terminées en 1900. Ce rajout fut nécessaire étant donné l'importance du personnel et des gens de passage. Monsieur NAU, étant un homme entrepreneur, a créé :

- une laiterie qui employait plusieurs personnes
- une distillerie avec dépendances
- un commerce de vins



Lors de récoltes abondantes, les propriétaires apportaient les vins dans les barriques sur les charrettes, et faisaient la queue jusqu'à Grand Village. Il fallait donc nourrir le personnel et tous ceux qui venaient pour raisons diverses dans la journée (portage du lait, du vin ...) d'où la nécessité de grandes cuisines !

Ses affaires ayant pris une grande extension (malgré la suppression de la laiterie), Monsieur Jules NAU demande au couple Georges et Marie-Thérèse NAU, au moment de leur mariage en 1911, de s'installer sur la propriété pour l'aider à la bonne marche des affaires.

Le couple aura 4 enfants nés sur la propriété et bien connus des Cléracais.

La distillerie a été transférée vers 1919 à Teurlay du Lary, chez Monsieur Georges NAU. Ce déménagement

fut nécessaire car il n'y avait pas suffisamment d'eau pour refroidir les alambics malgré le forage de 7 puits dans le parc de 9 hectares.

En 1925, au décès de Jules NAU le commerce du vin a été définitivement arrêté.

Il faut noter que Monsieur Jules NAU né au Barail a été Maire de Clérac de 1884 à 1919 et Conseiller Général.

La guerre de 1939/1940 survenant, des réfugiés sont arrivés en nombre des usines DEPREUX filatures du Nord (Monsieur Edouard DEPREUX a été ministre après la libération). La famille DEPREUX connaissait les NAU étant donné qu'elle avait loué leur maison de vacances à ROYAN. Cette famille avait demandé une adresse de repli pour le personnel de ses usines en cas d'invasion, et ils ont ainsi « envahi » Clérac. Les réfugiés des usines DEPREUX ont dû rapidement céder la place aux occupants allemands qui se sont succédés pendant 5 ans. Ils ont commis de gros dégâts à l'intérieur de la maison.

Lors des partages, Suzanne NAU a hérité du Château de Lespie. Après son mariage avec Jean ROI, elle a vécu à Guîtres. Elle revient à Clérac après le décès de son mari en 1976, avec ses trois fils.

Daniel ROI a repris la propriété jusqu'à ce jour.

Les aléas de la vie font qu'aujourd'hui le Château et son Parc, sont vendus à Monsieur et Madame LEBRAS (Monsieur LEBRAS est d'origine bretonne). Le couple a trois enfants et vit actuellement au Texas. Ils occuperont le château pendant les vacances jusqu'à leur installation définitive dans quelques années.

Madame ROI et Daniel souhaitent que les habitants de Clérac réservent aux nouveaux propriétaires un excellent accueil.

De toute façon Madame ROI et son fils ne quittent pas le pays, mais « émigrent » à Montguyon, les liens d'amitié ne seront donc pas rompus.



Le Patrimoine Cléracais

RESTAURATION du LAVOIR de SIMONNEAU
par les **CHANTIERS SOLIDARITES JEUNESSES**

HISTORIQUE

Solidarités Jeunesses est une Association Nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire régie par la loi de 1901 et membre du Mouvement International Action Jeunesse pour la Paix.

Elle est née en 1923 sur l'initiative d'un officier français, Etienne BACH, en fonction dans l'armée d'occupation de la Ruhr. Cet officier découvre que : «... les peuples s'ignorent totalement les uns des autres et sont d'une sincérité étonnante dans la haine. Ils sont dressés contre l'ennemi tels qu'ils se figurent et non tel qu'il est (...), notre devoir est donc de favoriser tout ce qui peut révéler les peuples les uns aux autres ... »

Fondé en France et en Allemagne, Action Jeunesse pour la Paix (qui s'appelait alors le Mouvement Chrétiens Pour la Paix) fut, dès son origine, un mouvement laïc, convaincu de la nécessité de dépasser les frontières nationales, confessionnelles, culturelles, pour travailler pour la Paix.

LES CHANTIERS. C'EST TOUTE UNE HISTOIRE

C'est au lendemain de la première Guerre Mondiale que les premiers chantiers furent organisés dans les environs de Verdun. Autour d'une action concrète de reconstruction, des volontaires, citoyens des nations opposées dans le conflit démontraient ainsi que la réconciliation entre les peuples était possible.

Les chantiers se sont développés ensuite dans différents domaines : environnement, patrimoine, animation, construction d'équipement socio-éducatifs ...

Le chantier c'est :

une action volontaire qui s'inscrit dans un projet local (Petite maçonnerie ou travaux d'environnement...), la réalisation d'un travail accessible à tous, une vie collective de 2 à 3 semaines dans un groupe de 12 à 15 personnes, un espace d'échanges et de rencontres en France et à l'étranger.

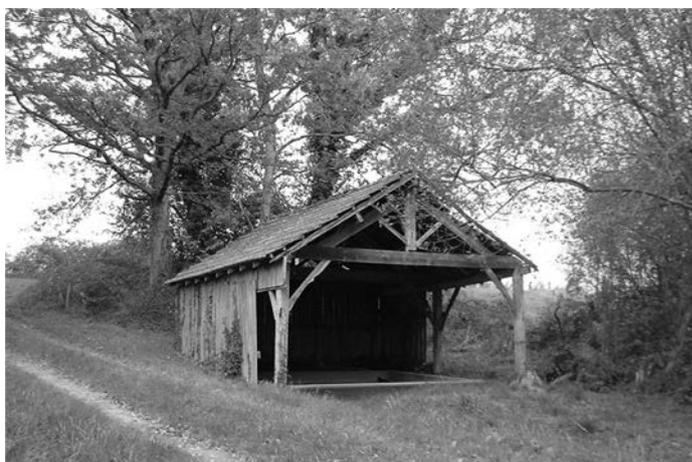
Les chantiers d'adolescents sont ouverts aux jeunes de 15-17 ans et sont déclarés auprès de la Jeunesse et des Sports. Les familles peuvent utiliser les bons vacances. Les chantiers proposés en France sont internationaux. Il y a beaucoup de volontaires étrangers venant de 60 pays à travers le monde.

Pour toute information : 4, rue de ONDA, 17130 MONTENDRE - Tel : 05.46.49.08.34

Les chantiers d'adolescents et d'adultes permettent aussi des rencontres inter et intra-culturelles où chacun peut apporter sa contribution à la construction d'une société où Paix et Justice Sociale trouvent une place plus grande.

La population locale est invitée à partager avec les jeunes des moments de travail, de découverte de la région et de détente pour s'ouvrir à l'autre et à l'extérieur.

Ces chantiers de nature diverse participent à la sauvegarde du petit patrimoine rural.



Le lavoir de Simonneau : futur chantier confié aux Chantiers Solidarités Jeunesses

Dans la région, ils ont déjà restauré : les lavoirs de Cercoux - Saint Pierre du Palais - Montlieu la Garde - Saint Palais de Négrignac, le pont de Robinson, les églises de Surgères, Vallet, Courpignac, etc....

A Clérac, le lavoir de Simonneau, bien spécifique (on y lave debout) va retrouver sa fière allure d'antan grâce au travail de ces jeunes venant d'horizons divers.

Vous pourrez les rencontrer du 27 juillet au 18 août. Le meilleur accueil leur sera réservé. **Le 16 août** une **petite fête** où vous êtes tous conviés clôturera le chantier.

La Journée du patrimoine de pays aura lieu le
Dimanche 23 juin 2002

Rendez vous au Musée pour admirer les nouveaux mannequins et les démonstrations faites autour des métiers d'autrefois.

Le Calendrier du jardinage

JUIN



C'est le moment de ... couper les fleurs fanées des rosiers et apporter de l'engrais tous les quinze jours. Tondre la pelouse une à deux fois par semaine. Tailler et les arbustes type glycine. Biner les massifs et semer les coquelicots, euphorbes, ipomées, chrysanthèmes...- Déterrer et conserver les bulbes de printemps (tulipes , narcisses, jacinthes...). Planter les tomates, courgettes, salades, poireaux et semer les haricots. Sortir les plantes d'intérieur dans un coin ombragé du jardin.

JUILLET

C'est le moment de ... Bouturer les plantes vivaces et les arbustes et mettre des tuteurs aux plantes hautes . Palisser les plantes grimpantes comme le chèvrefeuille. Semer les fleurs du printemps prochain : pâquerettes ,primevères, myosotis, roses trémières. Fertiliser les rosiers avec de l'engrais à base de potasse et de magnésium. Arroser les jeunes pelouses et les plantations de l'année. Tailler les haies de conifères et de persistants pour supprimer et égaliser toutes les jeunes pousses du printemps. Couper les jeunes rejets du peuplier d'Italie à leur base, supprimer les têtes de fanées des buddleias. Il est encore temps de semer des salades, des haricots et des poireaux...Pincer régulièrement les tomates et les melons jusqu'à l'apparition des premières fleurs. Repiquer des poireaux et des choux pommés.

AÔUT



C'est le moment de ... Semer les plantes vivaces et les bisannuelles. Faire des boutures de géranium et d'hortensia . Surveiller les attaques d'araignées rouges sur les rosiers, mettre de l'engrais. Marcotter les pied de glycine et pincer les pousses des thuyas et des chamaecyparis depuis moins d'un an. Semer des épinards, de la mâche, des choux et récolter au potager les cornichons, les pommes de terre ,les courgettes, les melons, cueillir au verger les pêches, les pommes et les poires...Semer du persil, et des navets, des radis noirs et des oignons blancs.

SEPTEMBRE



C'est le moment de ... planter les iris d'eau, semer les pavots et lupins annuels, de commencer en fin de mois la plantation des arbustes à feuillage persistant et des conifères vendus en pot. Commencer à planter à la fin du mois, les premiers bulbes de printemps. Pratiquer la division des iris et des pivoines. Réparer ou semer une pelouse. Récolter les premières pommes et poires de l'automne, les dernières pêches et prunes, les raisins, les framboises, les figues, les noisettes. Récolter les poivrons et les piments, les aubergines, les tomates, les pommes de terre tardives, les choux brocolis et les carottes. Semer les épinards, les laitues d'hiver, de la mâche, des choux et des oignons rustiques. Repiquer les choux pommés de printemps et la scarole d'hiver.

OCTOBRE et NOVEMBRE



C'est le moment de ... planter les rosiers, les arbustes à feuilles caduques, ainsi que les derniers bulbes et les tubercules. Planter les conifères et les arbres à feuillage persistant. Couper les vivaces et les diviser. Pailler les massifs et les plates-bandes pour l'hiver. Déterrer les dahlias et les glaïeuls et rentrer vos géraniums et autres plantes frileuses. Tailler vos haies. Ramasser les feuilles mortes. Aérer régulièrement vos serres et châssis pour renouveler l'air et évacuer l'excès d'humidité. Récolter les kiwis, les noix et les châtaignes. Tuteurer les arbres. Traiter les arbres à noyau au cuivre dès la chute des feuilles. Planter de l'ail , des oignons blancs et des échalotes. Semer les pois et les fèves pour une récolte en mars avril, mais une protection sous châssis sera nécessaire si la température descend au-dessous de - 5 ° C.

Recettes de chez nous

RILLETTES DE SAUMON (Pour 6 personnes)

Ingrédients :

- 1 tranche de saumon frais cuit
- 150 gr de saumon fumé
- 125 gr de beurre
- 1 petit pot d'œufs de saumon
- 1 cuillerée de jus de citron
- 1 pincée de piment de Cayenne, sel et poivre

Écraser à la fourchette le saumon frais après avoir enlevé la peau et les arêtes.

Couper en petites lamelles le saumon fumé.

Mélanger au mixer le beurre ramolli à température ambiante avec les saumons, sel poivre et jus de citron.

Ajouter délicatement au mélange les œufs de saumon pour ne pas les écraser.

Verser dans une terrine et placer au réfrigérateur pendant quelques heures.

COUPES TAHITIENNES (Pour 6 personnes)

Ingrédients :

- 3 pamplemousses roses
- 1 poche de 200 gr surimi râpé saveur crabe
- 1 boîte de crevettes décortiquées
- 2 cuillerées à soupe de mayonnaise
- 6 grosses crevettes roses pour décorer

Peler à vif les pamplemousses et les couper en morceaux.

Mélanger les morceaux de pamplemousse avec les crevettes décortiquées, le surimi, et la mayonnaise.

Disposer dans des coupes en déposant une grosse crevette sur le dessus

Servir frais.

TERRINE DE LA MER (Pour 6 personnes)

Ingrédients :

- 1 beau filet de poisson blanc (grenadier, lieu ou merlan)
- 1 filet de truite ou 1 tranche de saumon
- 8 à 12 noix de Saint Jacques fraîches
- 12 grosses crevettes, 12 moules
- 1 bouquet de coriandre (facultatif)
- 1 verre de vin blanc sec
- 2 jaunes d'œufs
- 25 cl de crème fraîche
- 1 cuillère à soupe de baies roses ou d'œufs de saumon
- $\frac{1}{2}$ cuillerée de paprika

Couper les filets de poisson en fines lamelles. Laver et ciseler le coriandre. Faire mariner le poisson avec le coriandre et le vin blanc. Décortiquer les crevettes et faire ouvrir les moules. Mélanger le poisson égoutté, les moules, les noix de St Jacques avec les jaunes d'œufs et la crème fraîche ; ajouter délicatement les œufs de saumon et les baies roses . Verser dans une terrine, couvrir de papier alu, et mettre au bain marie. Enfourner thermostat 150 °. Cuire 30 minutes.

Laisser refroidir et servir avec un coulis de tomates fraîches ou avec une vinaigrette.

Avis à la population

Les rendez-vous



DATES À RETENIR :

22 juin : Kermesse de l'école de Clérac

22 juin : Fête de la musique à Orignolles à partir de 18 H 30 à la salle des fêtes, sur la place, à l'église. Orchestre jazz, reggae, chorales, groupe Noctambules, Orchestre d'Orignolles et du Sud Saintonge, percussions. Soirée jusqu'à deux heures du matin.

Restauration sur place : grillades, frites, boissons.

29 juin : Fête de plein Air sur le thème « Tout ce qui roule » VTT, roller...

30 juin - 31 juillet : 1 mois sur la piste de roller dans le bourg pour les enfants de 7 à 77 ans !

19 juillet : Ciné Site à Saint Martin d'Ary au pied du château de la Magdeleine

23 juillet - 28 juillet : Festival de Montguyon

30 août : Marché nocturne à Clérac avec vente de produits locaux

31 août et 1er septembre : Fête locale de Clérac + vide grenier

21-22 septembre : Journées du Patrimoine

12 octobre : Soirée châtaignes et vin nouveau à Clérac

A SAVOIR : Campagne de dératisation du bourg : la commune envisage de mener avec Service Élevage 17, spécialiste des traitements de dératisation, une campagne globale dans le bourg. Les habitants intéressés sont priés de se faire connaître en Mairie avant le 31 juillet 2002.

NOUVEAUTÉ :

Chaque mardi de 10 heures à 13 heures, une Pizzeria mobile « **LA PELLE D'OR** » est présente à Clérac devant la Salle des Fêtes.

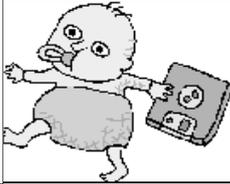
Tribune Libre

Dans ce numéro personne n'a souhaité exposer un sujet qui le passionne ou qui lui tient à cœur. Nous sommes persuadés que cela n'est que partie remise et que les candidats seront nombreux pour le prochain bulletin à vouloir s'exprimer et profiter de cette occasion pour faire vivre votre bulletin communal.

Comme nous l'avions annoncé dans le premier journal, seuls les articles qui présentent « un intérêt général » seront retenus. Tout article qui serait polémique et qui attaquerait directement les personnes ne sera pas publié.

Déposez vos textes dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom et adresse pour que nous puissions vous contacter ou à l'un des représentants de la Commission Communication.

État Civil

Mariage 	Félicitations à : Anna Markovna VELTMAN domiciliée Saint-Pétersbourg (Russie) et Nicolas Jean Denis PASQUALINI domicilié «La Vallade» mariés le 09 février 2002 Isabelle BIRONNEAU et Steven FALLON domiciliés à « le Boursillon », mariés le 8 juin 2002
Bienvenue à : Océane WAGENER , fille de Lionel Wagener et Nadège Paradot, née le 29 janvier 2002 Adeline TRIJEAU , fille de Stéphane TRIJEAU et Céline PREVOEAU, née le 8 février 2002 Margaux SOUC , fille de Pierre SOUC et Aurélie CLET-DELAPORTE, née le 22 février 2002 Morgane NOININ , fille de Linda TINGUL et Pascal NOININ, née le 11 mai 2002	Naissances 
Décès 	Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de : Madame Raymonde ARCHAIN décédée à Libourne le 27 janvier 2002 à l'âge de 79 ans Madame Jeannine GORDO décédée à Libourne le 17 février 2002 à l'âge de 73 ans Monsieur Fernand TALBOT , décédé à Boscamnant le 01 mars 2002 à l'âge de 90 ans Monsieur Marcel Édouard PREZAT , décédé à Libourne le 14 avril 2002 à l'âge de 79 ans Madame Suzanne FRADON , décédée à Libourne le 15 avril 2002 à l'âge de 91 ans Madame Georgette POUPOT , décédée à Clérac, le 18 avril 2002 à l'âge de 72 ans Monsieur Claude PICHARDIE , décédé à Libourne, le 30 mai 2002 à l'âge de 54 ans

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- **Assistante Sociale**, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu les 2^{ème} et 4^{ème} dimanches de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 7 Janvier, le 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet et le 7 Octobre

Déchetterie : Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30 et samedi de 9h00 à 12h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30
Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

